



quels sont mes recours?

Par **petula68**, le **01/08/2019** à **15:46**

Bonjour

Il y a quelques temps, je suis venue sur cette partie du forum, où vous m'avez très bien conseillé.

Aujourd'hui, je reviens vers vous afin d'être à nouveau conseillé.

Je vais résumer ma situation.

En février 2019, mes sœurs m'envoient un mël, m'obligeant à donner des sommes d'argent, afin de payer l'ehpad de notre mère, chose normale jusqu'à là.

Je verse donc la somme demandée chaque mois.

Elles me reprochent de ne pas rendre visite à ma mère tous les mois je réside à (700km de ma mère)...bref.

Une autre fois je reçois(mai) une assignation à comparaître devant le tribunal, (chambre des familles), où ma mère m'attaque pour "obligation alimentaire" Je reste sur le C** et de l'argent de poche, pour ses frais quotidiens, (cigarettes, vêtements, ect....), je m'aperçois lors du dossier, qu'elle mentionne des soit disant appartements que je louerai....De plus que je gagne confortablement ma vie!!(désolée je travaille pour ça)...Que mes sœurs ne sont pas solvables, ect.....

Je ne comprends pas trop sa démarche, alors que j'envoie des colis régulièrement, en y mettant bien les besoins qu'elle me demande.

Ne comprenant pas, je décide de lui tél, de là ma mère m'explique, qu'elle n'est pas au courant de cette démarche, (il faut savoir que ma mère à eu une rupture d'anévrisme, il y à 30 ans), donc je comprends que mes soeurs ont monté tout ce dossier, et ont fait signé ma pauvre mère.

Donc j'attends mon rdv pour le 12 aout 2019.

Dernièrement, (juin2019) je reçois une lettre AR, de mes soeurs.

Objet :désistement.....Avec les gentilles reproches, qui vont bien avec...

De là, je tel de suite au tribunal, la secrétaire me demande, d'envoyer en scan, la lettre de mes soeurs qu'elle remettra au juge.

Le lendemain je reçois, un coup de tel, et c'est la juge!!!!

Un dialogue est alors ouvert, elle ne comprend pas trop la démarche de mes soeurs, et comprend, la distance entre ma mère et moi, me demande si je lui tel régulièrement, et envois de colis, qu'elle validra, elle remarquera que la lettre de mes soeurs est attaquante!!!Elle finira par me dire, voulez vous poursuivre????je dis que non!!!car je sais que j'envois les sommes demandés...Et que je ne désire pas poursuivre, de là, elle finira par me dire, je vais téléphoner à vos soeurs....

Mais???je trouve ça, plutot louche, donc je téléphone à l'ehpad de ma mère, en demandant une facture, et de savoir le solde....

Et là j'apprends, que depuis fevrier 2019, ma mère est prise en totalité par le "conseil régional" de son département....

Je n'ai jamais été averti par mes soeurs et depuis 5 mois je verse des sommes sur le compte de ma mère, (une de mes soeurs à procuration sur son compte)...

Je me sens un peu, beaucoup, trahie, et comprends l'annulation du tribunal...

Je suis une personne bien gentille, mais là j'ai le sentiment d'avoir été abusée par mes soeurs, maintenant je dis "STOP" donc je vous demande, si j'ai des recours????

Merci de m'avoir lu jusqu'au bout.